

LA LUTTE DE LA FEMME

—organe mensuel de la «Ligue Hellénique pour le droit des femmes»—

Présidente: AVRA S. THÉODOROPOULO, rec. secrétaire de l'«Alliance Internationale pour le suffrage des femmes»

Rédactrice en chef: HÉLÈNE CORYLLOS, rue Othon, 12, Athènes—Grèce.

(Le bulletin s'échange avec toutes les revues féministes).

LA FEMME GRECQUE ET LE COMMERCE

M^{lle} A. K., étudiante en droit, examine la question si importante du droit commercial chez la femme. L'auteur fait justement ressortir que la femme mariée ne peut exercer librement un commerce sans le consentement préalable de son époux. Le législateur en effet n'a pas en ce cas prévu, ce que deviendrait la femme si l'autorisation de son mari lui était retirée. Peut-elle, selon la loi, qui la traite en mineure, rester désarmée à l'entière merci du caprice marital, devant les nécessités de l'existence? D'une autre part quelle loi protège l'intérêt des tiers victimes d'un brutal retrait d'autorisation? Devant quels tribunaux viendront-ils soumettre leur cause et rentrer en possession de ce qu'il leur est dû?

Cette bizarrerie, est due à l'application de l'article 112 du code de commerce en vigueur, code désuète qui, nous l'espérons, sera remanié en faveur de l'orientation nouvelle du sens du droit humain.

Cette question d'ordre vital, intéresse non seulement le femme, mais à la famille et la société entière. Ce problème ne peut se résoudre que sur le terrain d'égalité ou l'homme et la femme sont désormais appelés à collaborer dans la pleine conscience de leurs droits et de leurs devoirs, par l'expression la plus haute de liberté et de justice: Le droit de vote.

* * *

L'OUVRIÈRE GRECQUE, par Mme Marie Svolos, ex-inspectrice du travail.

1) A quelles industries sont occupées les femmes.

D'après une statistique émanant du ministère de Prévoyance Sociale en 1921, dans 4766 usines ou ateliers qui ont été inspectés, sont occupées 46.195 personnes dont 19.751 et 26.444 hommes, sont une minorité de 6.693 femmes.

Si on ajoute à ce nombre le grand nombre de femmes qui font le travail à domicile cette différence sera facilement annulée.

Les femmes travaillent dans toutes les industries sauf celles des fabriques de chemins de fer et autres fabriques de moyens de transport. Les femmes sont en majorité dans les industries textiles (0,74). Dans l'industrie du tabac 0,43 e dans l'industrie de l'habillement de 0,73.

2) A quel âge entre la femme en Grèce dans l'industrie.

Alors que la jeune fille de la bourgeoisie joue encore la poupée, ou suit ses cours à l'école, les fillettes de l'ouvrier quittent l'école on n'y vont pas du tout pour aller gagner à l'usine leur vie. D'ailleurs le gouvernement avoue son incapacité d'appliquer la loi de protection (âge minimum 12 ans et dernièrement 14 ans) à cause des circonstances actuelles du pays. La statistique des ouvrières d'Athènes prouve qu'il y a 3 0/0 de filles mineures au dessous de 12 ans et 7 0/0 entre 12 et 14 ans.

Telles étaient les conditions en 1921. On

peut précomiser les résultats d'une statistique en 1923, après la foule des petits réfugiés qui ont comblé les usines.

3. L'instruction des ouvrières.

Le pourcentage des illettrées est en rapport direct avec le travail des mineures. Plus il y a d'enfants de bas âge qui travaillent dans les usines, plus il y a d'illettrées. Car les écoles du soir manquent, et encore, il est impossible à l'enfant après une journée de travail de 10 heures de suivre des cours de leçons dans celles qui existent. En général dans l'industrie (nous parlons toujours de la statistique de ouvrières d'Athènes) les illettrées sont à 490/0.

4. Le salaire des ouvrières.

Le salaire des ouvrières est en général beaucoup plus bas que celui des hommes. Une tisseuse, même expérimentée, est payée beaucoup moins qu'un garçon apprenti. Voici quelques chiffres qui montrent la différence de salaires. Sur un total de 4337 personnes 30/0 ne sont pas payés du tout et ce sont seulement des femmes.

Sont payés à 4 drs. par jour	26 0/0	dont	24 0/0	fem.
» » de 4—16	» »	45 0/0	»	41 0/0
» » » 10—15	» »	16 0/0	»	10 0/0
» » » 15—20	» »	6 0/0	»	3 0/0
» » » 20—25	» »	3 0/0	seulem.	des hom.
» » » 25—30	» »	10 0/0	»	»
» » » 30—35	» »	20 0/0	»	»

Aujourd'hui encore malgré la vie chère, les salaires des ouvrières ont été très peu augmentés à cause de la foule des réfugiés qui ont comblé le marché du travail.

5) Conditions familiales des ouvrières.

La statistique nous prouve que, sur 1063 ouvrières à Athènes il y a 50/0 de mariées. Parmi celles-ci 20/0 sont veuves et 30/0, ont des enfants. Au Pirée, ville industrielle par excellence la proportion est de 180/0 de mariées, dont 840/0 sont veuves et 77,0/0 ont des enfants.

Ces proportions nous montrent que la femme mariée évite l'usine tandis qu'au contraire elle cherche le travail à domicile, beaucoup plus malsain, et moins bien rétribué. Ou bien elle s'adonne à des travaux lourds, comme la lessive, etc. qui cependant lui laisse du temps libre pour son ménage à elle.

6) L'enseignement professionnel.

Malheureusement un enseignement professionnel systématique n'existe pas chez nous. L'enseignement donné dans les usines mêmes se fait seulement en ce qui concerne la pratique et très élémentaire. Dans les ateliers de couture le temps pour les apprenties est repartit surtout entre des courses aux magasins et des travaux du ménage de la patronne. Ainsi l'apprentissage dure pour les couturières de 4-6 ans, pour les modistes de 3-5 ans.

Nos organisations féministes ont plusieurs fois fait appel au gouvernement pour remédier à cet état de choses en organisant l'enseignement professionnel. Malheureusement nous n'avons reçu pour le moment que des promesses.